



CONGREGAZIONE DELLA MISSIONE CURIA GENERALIZIA

Via dei Capasso, 30 – 00164 ROMA

Tel: +39 06 661 30 61 – Fax: +39 06 666 38 31 – Email: cmcuria@cmglobal.org

SUPERIORE GENERALE

Rome, le 8 mars 2017

A tous les membres de la Congrégation de la Mission
A toutes les Filles de la Charité
A tous les membres de la Famille vincentienne

Chers Confrères, Soeurs et membres de la Famille Vincentienne,

La grâce et la paix de Jésus soient toujours avec nous !

Il a récemment été porté à notre attention que les informations concernant le calendrier liturgique vincentien actualisé ne vous ont été jamais été communiquées. Apparemment, la lettre à traduire s'est égarée entre deux bureaux de la Curie généralice de la Congrégation de la Mission. Nous regrettons ce retard à vous faire parvenir cette information, que vous auriez dû recevoir au mois d'avril dernier.

1. Par conséquent, je vous envoie maintenant le calendrier liturgique vincentien actualisé. Le calendrier liturgique vincentien est approuvé pour la Congrégation de la Mission et les Filles de la Charité. Il n'est pas réservé à la Famille vincentienne.
2. Le changement de date, du 15 mars au 9 mai, pour célébrer la solennité de sainte Louise de Marillac vous a été communiqué l'an dernier.
3. Un autre changement de date concerne la célébration de la mémoire de saint François-Régis Clet. Elle est passée du 18 février au 9 juillet. La raison de ce changement est de joindre ce mémorial à celui des autres martyrs de la même catégorie dans le calendrier universel. Etant donné qu'il s'agit du calendrier propre, nous avons le privilège de mentionner d'abord le nom de saint François-Régis Clet, suivi de celui d'Augustini Zhao Rong et ses compagnons.

4. Au 28 juillet, vous trouverez le nom d'un saint qui n'est pas vincentien. En fait, dans le calendrier universel la mémoire de saint Pierre Chrysologue tombe le 30 juillet. Or, afin de pouvoir maintenir la date du 30 juillet pour saint Justin de Jacobis, nous avons dû insérer le nom de saint Pierre Chrysologue à une autre date dans notre calendrier. Cela se produit uniquement lorsque nous avons une mémoire qui coïncide avec celle d'un autre saint dans le calendrier universel.
5. Vous remarquerez que certaines mémoires sont devenues des mémoires facultatives dans le calendrier actuel. Cependant, ce sont des mémoires obligatoires pour le pays d'origine du bienheureux ou du saint. Cela ne signifie pas que d'autres ne doivent pas célébrer ces mémoires.
6. Il nous a été suggéré d'enlever la fête de la Conversion de saint Paul (le 25 janvier) de notre calendrier propre, car il s'agit d'une fête universelle. Cependant, il a été accordé qu'elle reste dans notre calendrier car nous avons déjà des prières approuvées pour cette fête de la Congrégation.
7. Lorsque les noms des martyrs ne sont pas mentionnés dans le calendrier vincentien officiellement approuvé (par exemple le 26 juin), nous avons la liberté de mentionner tous les noms qui se trouvent dans l'ordo.

Je vous remercie de votre attention à ces changements. Que Dieu bénisse chacun de nous alors que nous continuons de célébrer l'année jubilaire marquant la naissance de notre charisme.

Votre frère en saint Vincent.

Tomaž Mavrič, CM
Supérieur général